

\* : A remplir obligatoirement en LETTRE CAPITALE

ORGANISME DE FORMATION :	ACTION DE FORMATION
NOM*:	Titre du stage*:
N° déclaration d'activité* : (11 chiffres)	
Adresse*:	Durée en heures* :      Dates* : du      au
	Montant de la Formation* : HT
CP* :      Ville* :	Autre financeur :      Montant :
☎* :      Fax :      @ :	Adresse du stage* :
	en entreprise (Sur site)* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

STAGIAIRE	ENTREPRISE
<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame	NOM de l'Entreprise*:
NOM*:	Adresse*:
Prénom*:	
Date de naissance*:	CP* :      Ville* :
	☎* :      Fax :      @ :
Statut dans l'entreprise* : (cochez la case correspondante)	Activité principale :
<input type="checkbox"/> Chef d'entreprise artisanale inscrit au Répertoire des Métiers	N° répertoire des Métiers (SIREN)*:
<input type="checkbox"/> Auto-entrepreneur	Code NAFA (APRM : 4 chiffres & 2 lettres)*:
<input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur ou associé inscrit au Répertoire des Métiers	(Attribué lors de l'inscription à la Chambre des Métiers)
<input type="checkbox"/> Auxiliaire familial	

**CONSEIL A L'ENTREPRISE**

(à ne remplir que si le stagiaire a été conseillé par une Organisation Professionnelle)

(Partie à compléter par l'Organisation Professionnelle)

(Partie à compléter par le stagiaire)

Organisme :	<input type="checkbox"/> Je reconnais avoir été conseillé par une Organisation Professionnelle
Conseiller :	
Qualité :	
Signature du Conseiller et Cachet de l'OP	Signature du stagiaire et cachet de l'Entreprise

**ATTESTATION\***

Je soussigné(e) M(me) \_\_\_\_\_  
atteste que tous les renseignements portés sur ce document sont certifiés sincères et conformes.

Fait le \_\_\_\_\_  
Signature du stagiaire et cachet de l'entreprise

# NOTICE DE LA DEMANDE INDIVIDUELLE

## AVANT LA FORMATION

### CE QU'IL FAUT RETENIR

- Le dossier complet doit parvenir au FAFCEA en **un seul envoi 3 mois maximum et 15 jours minimum avant le début de la Formation, le cas échéant le FAFCEA le refusera.**
- Aucune formation ne peut être reportée d'un exercice à l'autre ;
- Le contenu pédagogique d'un stage ne peut pas être différent de celui soumis à l'agrément ;
- La subrogation de paiement n'est pas autorisée.
- Un agrément financier ne peut être délivré plus de trois mois avant le début de la formation ;

### LES PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Formulaire de demande de prise en charge complété ;
- Extrait d'inscription au Répertoire des Métiers (D1) ou carte d'artisan en cours de validité justifiant de l'APRM;  
**Pour les auto-entrepreneurs ayant une activité artisanale** : copie bordereau URSSAF de notification d'affiliation au régime auto-entrepreneur
- Programme pédagogique détaillé ;
- Devis des coûts pédagogiques de la Formation (ou Facture pro format, Convention de Formation..) ;
- Notification de refus du Conseil de la Formation pour les stages transverses.

## APRES LA FORMATION

### CE QU'IL FAUT RETENIR

- Le règlement est effectué directement à l'entreprise ;
- Le montant de la formation mentionné sur la facture sera réglé par le FAFCEA sur la base du montant Hors Taxe ;
- Les pièces à fournir pour le règlement (frais pédagogiques) doivent parvenir au FAFCEA en **un seul envoi au plus tard 3 mois après la fin du stage**  
Au-delà de cette date, le FAFCEA se réserve le droit de ne pas effectuer le règlement correspondant au stage.

### LES PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

#### En un seul envoi :

- Copie de la notification de décision du FAFCEA ;
- Copie de la facture portant **obligatoirement la mention acquittée, le cachet et signée** par l'Organisme de Formation ;
- Attestation de présence mentionnant le nombre d'heures réalisées (signée par le Formateur et le stagiaire) ou la feuille d'émargement signée par le stagiaire ;

**CRITERES DE PRISE EN CHARGE – Exercice 2013** (validés par le Conseil d'Administration du 17 Octobre 2012)

SECTEUR SERVICES ET FABRICATION			
FORMATIONS	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (Hors TVA non financée)	Formation sur site
<b>STAGES TECHNIQUES</b>			
Tous stages	100h	30€	Non
<b>STAGES PROFESSIONNELS</b>			
Qualité	84h	25€	Non
Gestion et Management spécifique / VAE	35h	30€	
<b>STAGES TRANSVERSAUX : Toute demande de prise en charge doit être accompagnée d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente</b>			
Gestion et management (non spécifique métiers)	21h	15€	Non
Bureautique, Internet, Messagerie	21h	15€	
Logiciels de gestion d'entreprise	21h	15€	
Culture générale, langues étrangères	21h	15€	
<b>STAGES SPECIFIQUES AU FORFAIT : prise en charge forfaitaire</b>			
Permis de conduire : C, CCPT, EC, FIMO, EB, FCO	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 800€ maximum		
Préparation au MOF sur la totalité du cursus de formation	Forfait plafond maximum 4 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations à distance avec sessions de regroupement	Forfait plafond maximum 800€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP	Prise en charge plafonnée à 4 000€ par action et dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP : Reprise, transmission d'entreprise et gestion métier	Prise en charge plafonnée à 500 heures par action et dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		

**NB : Les Frais Annexes (Transport, Hébergement, Repas) ne sont pas remboursés.**

**PRIORITES**

ACTIONS DE FORMATION	DECISION
Action inférieure à 7 heures Brevet Professionnel : coiffure /esthétique/ fleuriste à distance Ornement dentaire Blanchiment Véhicule Utilitaire Léger (VUL) Mascara semi permanent Formations hors du territoire national ( sauf si elles ont un caractère de nécessité et qu'elles ne sont pas dispensées sur le territoire français ou qu'elles ne trouvent pas d'équivalent en France)	<b>PAS DE PRISE EN CHARGE</b>
Actions qualifiantes et diplômantes et celles visant la reconversion professionnelle du stagiaire : - vers d'autres secteurs professionnels que celui de l'Artisanat - à caractère économique/ santé	Examen en Commission technique
Relooking, conseil en image, extension de cils, prothésie ongulaire, manucure, maquillage	participation du FAFCEA de tous ces thèmes confondus est de 21h maximum par an et par stagiaire
Maquillage permanent - dermopigmentation	participation du FAFCEA à 35h maximum de prise en charge par an et par stagiaire.
Formation diététique nutrition	participation du FAFCEA à 16h maximum de prise en charge par an et par stagiaire
Hygiène/sécurité professionnelle	participation du FAFCEA à 21h maximum de prise en charge par an et par stagiaire
Modelage	Participation du FAFCEA à 16h maximum de prise en charge par type de modelage, 4 par an et par stagiaire
Les formations en Esthétique à l'initiative d'un(e) coiffeur(euse) ou d'une prothésiste ongulaire (idem pour les coiffeurs), sont prises en charge si le stagiaire est qualifié professionnellement dans le domaine de l'esthétique ou s'il exerce sous le contrôle effectif et permanent d'une personne qui l'est.	

# NOTICE DE LA DEMANDE INDIVIDUELLE

## AVANT LA FORMATION

### CE QU'IL FAUT RETENIR

- Le dossier complet doit parvenir au FAFCEA en **un seul envoi 3 mois maximum et 15 jours minimum avant le début de la Formation, le cas échéant le FAFCEA le refusera.**
- Aucune formation ne peut être reportée d'un exercice à l'autre ;
- Le contenu pédagogique d'un stage ne peut pas être différent de celui soumis à l'agrément ;
- La subrogation de paiement n'est pas autorisée.
- Un agrément financier ne peut être délivré plus de trois mois avant le début de la formation ;

### LES PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Formulaire de demande de prise en charge complété ;
- Extrait d'inscription au Répertoire des Métiers (D1) ou carte d'artisan en cours de validité justifiant de l'APRM;  
**Pour les auto-entrepreneurs ayant une activité artisanale** : copie bordereau URSSAF de notification d'affiliation au régime auto-entrepreneur
- Programme pédagogique détaillé ;
- Devis des coûts pédagogiques de la Formation (ou Facture pro format, Convention de Formation..) ;
- Notification de refus du Conseil de la Formation pour les stages transverses.

## APRES LA FORMATION

### CE QU'IL FAUT RETENIR

- Le règlement est effectué directement à l'entreprise ;
- Le montant de la formation mentionné sur la facture sera réglé par le FAFCEA sur la base du montant Hors Taxe ;
- Les pièces à fournir pour le règlement (frais pédagogiques) doivent parvenir au FAFCEA en **un seul envoi au plus tard 3 mois après la fin du stage**  
Au-delà de cette date, le FAFCEA se réserve le droit de ne pas effectuer le règlement correspondant au stage.

### LES PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

#### En un seul envoi :

- Copie de la notification de décision du FAFCEA ;
- Copie de la facture portant **obligatoirement la mention acquittée, le cachet et signée** par l'Organisme de Formation ;
- Attestation de présence mentionnant le nombre d'heures réalisées (signée par le Formateur et le stagiaire) ou la feuille d'émargement signée par le stagiaire ;

## CRITERES DE PRISE EN CHARGE – Exercice 2013 (validés par le Conseil d'Administration du 17 Octobre 2012)

SECTEUR BATIMENT			
FORMATIONS	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (Hors TVA non financée)	Formation sur site
<b>STAGES TECHNIQUES</b>			
Tous stages	100h	30€	Non
<b>STAGES PROFESSIONNELS</b>			
Qualité	84h	25€	Non
Gestion et Management spécifique / VAE	35h	30€	
<b>STAGES TRANSVERSAUX : Toute demande de prise en charge doit être accompagnée d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente</b>			
Gestion et management (non spécifique métiers)	21h	15€	Non
Bureautique, Internet, Messagerie	21h	15€	
Logiciels de gestion d'entreprise	21h	15€	
Culture générale, langues étrangères	21h	15€	
<b>STAGES SPECIFIQUES AU FORFAIT : prise en charge forfaitaire</b>			
Permis de conduire : C, CCPT, EC, FIMO, EB, FCO	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 800€ maximum		
Dispositif actions de formation FEE-BAT	Prise en charge de 95% maximum des coûts inscrits sur la demande de remboursement dont 75% à la charge du FAFCEA		
Préparation au MOF sur la totalité du cursus de formation	Forfait plafond maximum 4 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations à distance avec sessions de regroupement	Forfait plafond maximum 800€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP	Prise en charge plafonnée à 4 000€ par action et dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP : Reprise, transmission d'entreprise et gestion métier	Prise en charge plafonnée à 500 heures par action et dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		

**NB : Les Frais Annexes (Transport, Hébergement, Repas) ne sont pas remboursés.**

### **PRIORITES :**

ACTIONS DE FORMATION	DECISION
Action inférieure à 7heures Véhicule Utilitaire Léger (VUL) Récupération de points de permis de conduire Formations hors du territoire national ( sauf si elles ont un caractère de nécessité et qu'elles ne sont pas dispensées sur le territoire français ou qu'elles ne trouvent pas d'équivalent en France)	<b>PAS DE PRISE EN CHARGE</b>
Formation de maître d'apprentissage et de tuteur	Management transversal : 21h si elle est accompagnée de la notification de refus du Conseil de la formation de la CRMA compétente.
Actions qualifiantes et diplômantes et celles visant la reconversion professionnelle du stagiaire : - vers d'autres secteurs professionnels que celui de l'Artisanat - à caractère économique/ santé - diagnostic immobilier	Examen en Commission technique
Formations diplômantes et qualifiantes d'une durée supérieure à 500 heures	Fiche de positionnement du stagiaire obligatoire
Formations relatives aux marchés publics et appels d'offres, logiciels spécifiques « Api bat » et « batigest » « calculs du prix de revient »	Prise en charge dans la typologie gestion spécifique stages professionnels 35h maximum
Formation en Anglais dont le contenu pédagogique est spécifiquement adapté aux métiers du bâtiment	prise en charge en gestion spécifique stages professionnels
<b>Meilleur Ouvrier de France</b> : Sont éligibles : Les Formations de perfectionnement nécessaires à la préparation du concours Les dépenses de fonctionnement relatives aux matières d'œuvres, fournitures, ingrédients utilisées exclusivement dans le cadre de la réalisation des sujets aux épreuves qualificatives et finales du concours	

## NOTICE DE LA DEMANDE INDIVIDUELLE

### AVANT LA FORMATION

#### CE QU'IL FAUT RETENIR

- Le dossier complet doit parvenir au FAFCEA en **un seul envoi 3 mois maximum et 15 jours minimum avant le début de la Formation, le cas échéant le FAFCEA le refusera.**
- Aucune formation ne peut être reportée d'un exercice à l'autre ;
- Le contenu pédagogique d'un stage ne peut pas être différent de celui soumis à l'agrément ;
- La subrogation de paiement n'est pas autorisée.
- Un agrément financier ne peut être délivré plus de trois mois avant le début de la formation ;

#### LES PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Formulaire de demande de prise en charge complété ;
- Extrait d'inscription au Répertoire des Métiers (D1) ou carte d'artisan en cours de validité justifiant de l'APRM;  
**Pour les auto-entrepreneurs ayant une activité artisanale** : copie bordereau URSSAF de notification d'affiliation au régime auto-entrepreneur
- Programme pédagogique détaillé ;
- Devis des coûts pédagogiques de la Formation (ou Facture pro format, Convention de Formation..) ;
- Notification de refus du Conseil de la Formation pour les stages transverses.

### APRES LA FORMATION

#### CE QU'IL FAUT RETENIR

- Le règlement est effectué directement à l'entreprise ;
- Le montant de la formation mentionné sur la facture sera réglé par le FAFCEA sur la base du montant Hors Taxe ;
- Les pièces à fournir pour le règlement (frais pédagogiques) doivent parvenir au FAFCEA en **un seul envoi au plus tard 3 mois après la fin du stage**  
Au-delà de cette date, le FAFCEA se réserve le droit de ne pas effectuer le règlement correspondant au stage.

#### LES PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

##### En un seul envoi :

- Copie de la notification de décision du FAFCEA ;
- Copie de la facture portant **obligatoirement la mention acquittée, le cachet et signée** par l'Organisme de Formation ;
- Attestation de présence mentionnant le nombre d'heures réalisées (signée par le Formateur et le stagiaire) ou la feuille d'émargement signée par le stagiaire ;

**Critères de prise en charge – Exercice 2013 : (validés par le Conseil d'Administration du 17/10/12)**

<b>SECTEUR ALIMENTATION</b>			
<b>FORMATIONS</b>	<b>Durée maximale (par stagiaire et par an)</b>	<b>Coût horaire maximum (Hors TVA non financée)</b>	<b>Formation sur site</b>
<b>STAGES TECHNIQUES</b>			
Tous stages	35h	60€	oui
<b>STAGES PROFESSIONNELS</b>			
Qualité	35h	55€	Non
Gestion et Management spécifique / VAE	35h	30€	Non (Sauf pour les Formations à la gestion et management spécifique)
<b>STAGES TRANSVERSAUX : Toute demande de prise en charge doit être accompagnée d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente</b>			
Gestion et management (non spécifique métiers)	21h	15€	Non
Bureautique, Internet, Messagerie	21h	15€	
Logiciels de gestion d'entreprise	21h	15€	
Culture générale, langues étrangères	21h	15€	
<b>STAGES SPECIFIQUES AU FORFAIT : prise en charge forfaitaire</b>			
Permis de conduire : C, CCPT, EC, FIMO, EB, FCO	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 800€ maximum		
Préparation au MOF sur la totalité du cursus de formation	Forfait plafond maximum 4 000€, <b>après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration</b>		
Formations à distance avec sessions de regroupement	Forfait plafond maximum 2 500€, <b>après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration</b>		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP	Prise en charge plafonnée à 4 000€ par action et dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€, <b>après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration</b>		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP : Reprise, transmission d'entreprise et gestion métier	Prise en charge plafonnée à 500 heures par action et dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€, <b>après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration</b>		

**NB : Les Frais Annexes (Transport, Hébergement, Repas) ne sont pas remboursés.**

**PRIORITES**

<b>ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>DECISION</b>
Action inférieure à 7 heures Formations hors du territoire national ( sauf si elles ont un caractère de nécessité et qu'elles ne sont pas dispensées sur le territoire français ou qu'elles ne trouvent pas d'équivalent en France)	<b>PAS DE PRISE EN CHARGE</b>
Hygiène Alimentaire	<b>14h maximum par an et par entreprise</b>
Actions qualifiantes et diplômantes et celles visant la reconversion professionnelle du stagiaire : - vers d'autres secteurs professionnels que celui de l'Artisanat - à caractère économique/ santé	<b>Examen en Commission technique</b>